

 Précis Dalloz

droit pénal international

Claude Lombois

Deuxième édition



DALLOZ

PRÉCIS DALLOZ

DROIT PÉNAL INTERNATIONAL

Claude LOMBOIS

Professeur à l'Université de Droit, d'Economie
et de Sciences sociales de Paris (Paris II)
Doyen honoraire

Préface de

Philippe MALAURIE

Professeur à l'Université de Droit,
d'Economie et de Sciences sociales de Paris,
Doyen honoraire de la Faculté de Droit
et des Sciences économiques de Nanterre.

Dr MALAURIE

**CENTRE UNIVERSITAIRE
DE TIZI-OUZOU**
Deuxième édition

**CENTRE UNIVERSITAIRE
DE TIZI-OUZOU**
DALLOZ BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

11, rue Soufflot, 75240 PARIS Cedex 05

1979

TABLE ANALYTIQUE

Nos		Pages
1-31	INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
1-12	Section I. — Contradiction de l'expression « Droit pénal international »	1
2-5	§ 1. — <i>Le droit de l'ordre public international</i> ..	2
2-3	A. — Notion de l'ordre public interna- tional	2
4-5	B. — Limites de l'ordre public interna- tional	3
6-12	§ 2. — <i>Le droit des conflits des systèmes représen-</i> <i>sifs nationaux</i>	5
6-9	A. — Problèmes du droit pénal interna- tional	5
10-12	B. — Particularisme du droit pénal inter- national	7
13-31	Section II. — Ambiguïté de l'expression « Droit pénal international »	10
13-18	§ 1. — <i>La distinction des deux branches du</i> <i>droit pénal international</i>	10
13-16	A. — Enoncé de la distinction	11
17-18	B. — Dénomination spécifique de chacune des branches distinguées	13
19-31	§ 2. — <i>Les rapports du droit des infractions</i> <i>internationales et du droit pénal extranational</i> ..	15
19-22	A. — Les rapports de voisinage	15
23-31	B. — Les rapports de parenté	17
	BIBLIOGRAPHIE ET NOTES	24

N ^{os}		Pages
	PREMIÈRE PARTIE	
32-230	LE DROIT DES INFRACTIONS INTERNATIONALES	33
	TITRE PREMIER	
33-158	LES INFRACTIONS INTERNATIONALES PAR NATURE ...	35
33-44	INTRODUCTION	35
34-40	§ 1. — <i>Les données rationnelles de l'infraction internationale</i>	36
34-37	A. — Nécessité d'individualiser l'agissement délictueux	36
38-40	B. — Prétendue justification tirée de la souveraineté	39
41-44	§ 2. — <i>Les données historiques de l'infraction internationale</i>	40
41-42	A. — L'ambiguïté des précédents	41
43-44	B. — Nécessaire distinction des doctrines et des réalisations juridiques	42
	BIBLIOGRAPHIE ET NOTES	44
45-73	CHAPITRE PREMIER. — LES SOURCES ÉCRITES DU DROIT DES INFRACTIONS INTERNATIONALES	48
45-50	Section I. — Le principe de légalité et les infractions internationales	48
45-46	§ 1. — <i>L'admission du principe de légalité dans l'ordre international</i>	49
45	A. — Les justifications de la légalité	49
46	B. — Les risques de la légalité	50
47-50	§ 2. — <i>Le particularisme de la « légalité » internationale</i>	51

N ^{os}		Pages
48-50	A. — La formation de la norme internationale	52
49-50	B. — L'insuffisance de la norme pénale internationale	53
51-73	Section II. — La pratique de la codification des infractions internationales	54
51-64	§ 1. — <i>Jusqu'à la deuxième guerre mondiale</i> ...	55
52-55	A. — Définitions de l'illicite, sans affirmation du caractère criminel	55
56-61	B. — Le droit pénal de la nécessité	58
62-64	C. — Les simples projets	61
65	§ 2. — <i>Après la deuxième guerre mondiale</i>	63
66-67	A. — L'échec de la tentative d'établir un code des infractions internationales	63
68-73	B. — La portée limitée des incriminations effectivement établies	65
	BIBLIOGRAPHIE ET NOTES	69
74-86	CHAPITRE II. — LE JUGE DES INFRACTIONS INTERNATIONALES	79
74-79	Section I. — Le problème dans l'Histoire ...	79
74-76	§ 1. — <i>Faire accueillir l'idée</i>	80
74-75	A. — Jusqu'à la Deuxième Guerre Mondiale	80
76	B. — Après la Deuxième Guerre Mondiale ..	81
77-79	§ 2. — <i>Etablir l'institution</i>	82
77	A. — Les précédents	82
78-79	B. — Les travaux au sein de l'O.N.U.	83
80-86	Section II. — Le problème en doctrine	84
80-83	§ 1. — <i>Les difficultés d'ordre juridique</i>	84
80-81	A. — Le lien entre la juridiction et la législation	84
82-83	B. — Le caractère statutaire ou conventionnel de la juridiction	86
84-86	§ 2. — <i>Les solutions nouvelles d'ordre politique</i> ..	88
84	A. — Un exemple : Le Tribunal Russell ...	88

Nos		Pages
85-86	B. — Le profit à tirer de l'exemple.....	89
	BIBLIOGRAPHIE ET NOTES.....	90
87-117	CHAPITRE III. — LE JUSTICIABLE DU DROIT DES INFRACTIONS INTERNATIONALES.....	97
87-101	Section I. — La logique de l'irresponsabilité.....	97
87-90	§ 1. — <i>Le sujet du droit des infractions internationales.....</i>	<i>98</i>
87-89	A. — L'exactitude des prémisses.....	98
90	B. — L'inexactitude de la conclusion.....	100
91-101	§ 2. — <i>Le délinquant international.....</i>	<i>101</i>
91-98	A. — L'infraction internationale comme infraction de groupe.....	101
99-101	B. — La détermination du groupe, auteur de l'infraction internationale.....	105
102-117	Section II. — La dynamique de la responsabilité.....	108
103-107	§ 1. — <i>La responsabilité des gouvernants.....</i>	<i>108</i>
104	A. — La nature de l'infraction internationale du gouvernant.....	109
105	B. — Le rejet de l'acte d'Etat, comme fait justificatif.....	110
106-107	C. — Le degré de participation criminelle... ..	110
108-117	§ 2. — <i>La responsabilité des exécutants.....</i>	<i>112</i>
110-111	A. — Le Droit des infractions internationales, dans ses rapports avec le Droit de l'Etat poursuivant.....	113
112-117	B. — Le Droit des infractions internationales, dans ses rapports avec le Droit national de l'agent.....	115
113	1° Cas de poursuite devant les Tribunaux nationaux de l'agent.....	116
114-117	2° Cas de poursuite devant des Tribunaux étrangers à l'agent.....	117
	BIBLIOGRAPHIE ET NOTES.....	119

Nos		Pages
118-158	CHAPITRE IV. — L'APPLICATION DU DROIT DES INFRACTIONS INTERNATIONALES... ..	129
118-142	Section I. — Un droit d'opportunité.....	129
119-124	§ 1. — <i>L'occasion manquée.....</i>	<i>130</i>
119-120	A. — L'échec du Tribunal international... ..	130
121-124	B. — Le demi-succès des Tribunaux nationaux.....	132
125-142	§ 2. — <i>L'occasion saisie.....</i>	<i>135</i>
126-132	A. — Les Tribunaux internationaux.....	135
133-137	B. — Les juridictions nationales.....	142
138-142	C. — L'affaire <i>Eichmann</i>	146
143-158	Section II. — Un droit permanent.....	150
143-150	§ 1. — <i>Le droit de Nuremberg comme œuvre de doctrine.....</i>	<i>151</i>
144-146	A. — Le droit pénal général des infractions internationales.....	152
147-149	B. — Le droit pénal spécial des infractions internationales.....	154
150	C. — La procédure pénale des infractions internationales.....	156
151-158	§ 2. — <i>Le droit de Nuremberg comme jurisprudence.....</i>	<i>157</i>
151-154	A. — Le passé de Nuremberg.....	157
155-158	B. — L'avenir de Nuremberg.....	160
	BIBLIOGRAPHIE ET NOTES.....	163

TITRE II

159-230	LES INFRACTIONS INTERNATIONALES PAR LE SEUL MODE D'INCRIMINATION.....	177
159-194	CHAPITRE PREMIER. — DROIT PÉNAL EUROPÉEN.....	178
159-177	Section I. — Droit pénal communautaire... ..	178

Nos		Pages
159-168	§ 1. — <i>Le droit de sanction des communautés européennes</i>	179
159-164	A. — <i>L'incrimination communautaire</i>	179
165-168	B. — <i>La répression communautaire</i>	184
169-177	§ 2. — <i>L'effet pénal interne de règles communautaires</i>	188
170-173	A. — <i>Effet incident de la règle communautaire</i>	189
174-177	B. — <i>Effet impliqué par la règle communautaire</i>	193
178-194	Section II. — Politique criminelle européenne	196
178-180	§ 1. — <i>Coïncidences ponctuelles de politiques criminelles</i>	197
178	A. — <i>Protection pénale du fonctionnement de certaines institutions européennes</i>	197
179-180	B. — <i>Harmonisation de dispositions des droits répressifs internes</i>	198
181-194	§ 2. — <i>Convention européenne des Droits de l'Homme</i>	200
182-186	A. — <i>Mécanisme de protection individuelle</i>	200
182-184	1° <i>Mécanismes proprement conventionnels</i>	200
185-186	2° <i>Mécanisme du droit interne français</i>	203
187-194	B. — <i>Contenu de la Convention en matière pénale</i>	204
188-189	1° <i>L'exercice du pouvoir répressif</i>	204
190-194	2° <i>L'existence du pouvoir répressif</i>	205
	BIBLIOGRAPHIE ET NOTES	209

195-230	CHAPITRE II. — LES INFRACTIONS CONVENTIONNELLES	227
197-213	Section I. — Internationalisation de la répression	229
197-205	§ 1. — <i>Droit pénal spécial</i>	230
197-198	A. — <i>Les trafics immoraux</i>	230
199-201	B. — <i>Le faux monnayage</i>	234
202-205	C. — <i>Le trafic de stupéfiants</i>	236
206-213	§ 2. — <i>Droit pénal général</i>	240
206-208	A. — <i>La coordination des systèmes répressifs</i>	240
209-213	B. — <i>La coopération pénale internationale</i> ..	243

Nos		Pages
209-211	1° <i>Coopération dans la répression</i>	243
212-213	2° <i>Coopération dans la prévention</i>	246
214-230	Section II. — Internationalisation de la réprobation	247
215-217	<i>Sous-Section I. — Reconnaissance internationale de la valeur protégée</i>	248
215	A. — <i>Incrimination du travail forcé ou obligatoire</i>	248
216	B. — <i>Incrimination de la discrimination raciale</i>	249
217	C. — <i>Périal de la vie humaine en mer</i>	250
218-230	<i>Sous-Section II. — Reconnaissance du caractère universel de la valeur protégée</i>	251
218-227	§ 1. — <i>Incriminations</i>	251
218-220	A. — <i>Infractions contre la sûreté de la circulation maritime ou aérienne</i>	251
221-223	B. — <i>Atteintes aux moyens de communication</i>	253
224-227	C. — <i>Conservation du milieu</i>	254
228-230	§ 2. — <i>Répression</i>	258
228-229	A. — <i>Compétence de police</i>	258
230	B. — <i>Compétence de sanction</i>	261
	BIBLIOGRAPHIE ET NOTES	262

DEUXIÈME PARTIE

LE DROIT PÉNAL EXTRA NATIONAL FRANÇAIS.... 277

TITRE PREMIER

LA COMPÉTENCE DE LA LOI PÉNALE FRANÇAISE.... 279

231-244	INTRODUCTION	279
232-237	§ 1. — <i>L'opposition des principes de protection et d'universalisme</i>	280

Nos		Pages
232-234	A. — Le principe de protection.....	280
235-237	B. — Le principe d'universalisme.....	282
238-244	§ 2. — <i>L'impossibilité de choisir entre les deux principes</i>	284
238-240	A. — Distinction nécessaire des normes de comportement et de répression.....	284
241-244	B. — Considération nécessaire des contraintes pratiques.....	286
	BIBLIOGRAPHIE ET NOTES.....	290
245-333	SOUS-TITRE I. — L'ÉLÉMENT FRANÇAIS DÉTERMINANT LA COMPÉTENCE	297
245-247	INTRODUCTION.....	297
	BIBLIOGRAPHIE ET NOTES.....	300
248-290	CHAPITRE PREMIER. — LA COMPÉTENCE TERRITORIALE, COMPÉTENCE PRINCIPALE	302
249-274	Section I. — Le rattachement de l'infraction au territoire	303
250-263	§ 1. — <i>La localisation de l'infraction</i>	304
251-258	A. — Le principe : La localisation par l'acte caractéristique.....	306
251-255	1° Analyse de la disposition de l'article 693 du Code de procédure pénale.....	306
256-258	2° Appréciation d'ensemble du système de l'article 693.....	310
259-263	B. — Les difficultés : La localisation de l'acte caractéristique.....	312
259-261	1° La localisation des omissions.....	312
262-263	2° La localisation des effets non manifestes.....	316
264-274	§ 2. — <i>La dimension de l'infraction</i>	319
264-269	A. — L'extension de compétence envers les personnes.....	319
270-274	B. — L'extension de compétence à l'égard des faits.....	324
271-272	1° Intégration de faits survenus à l'étranger.....	325

Nos		Pages
273-274	2° Prise en considération d'une infraction soumise à la compétence étrangère.....	328
275-290	Section II. — Le rattachement du territoire à la souveraineté	329
276-280	§ 1. — <i>Les immunités personnelles</i>	330
276-277	A. — Les membres des forces armées étrangères sur le territoire français.....	330
278-280	B. — Les immunités diplomatiques et consulaires.....	332
281-290	§ 2. — <i>Le territoire non terrestre soumis à la loi pénale française</i>	335
283-286	A. — Compétence pénale sur ou dans les aéronefs.....	336
283-284	1° L'aéronef, instrument de l'infraction..	336
285-286	2° L'aéronef, théâtre ou objet de l'infraction.....	339
287-290	B. — Compétence pénale sur ou dans les navires.....	342
287-288	1° Le navire, théâtre ou instrument de l'infraction.....	342
289-290	2° Cas particulier de la piraterie maritime.....	343
	BIBLIOGRAPHIE ET NOTES.....	345
291-333	CHAPITRE II. — LES COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES, COMPÉTENCE PERSONNELLE, COMPÉTENCE RÉELLE	368
293-315	Section I. — La compétence personnelle	370
293-306	§ 1. — <i>La compétence personnelle générale</i>	370
294-297	A. — Questions communes.....	371
294-295	1° La qualité de français.....	371
296	2° Détermination de la gravité de l'infraction.....	373
297	3° Effet de la chose jugée à l'étranger....	373
298-306	B. — Règles spécifiques.....	374
300	1° Condition nécessaire pour tous les délits.....	375
301-306	2° Condition spéciale aux délits contre les particuliers.....	375
307-315	§ 2. — <i>Les compétences personnelles spéciales</i>	380

Nos		Pages
308-311	A. — Compétences personnelles en des lieux spécifiés	381
312-315	B. — Compétence personnelle pour délits spécifiés commis en des lieux spécifiés.....	384
316-333	Section II. — La compétence réelle	387
318-323	§ 1. — <i>La compétence réelle classique</i>	389
318-321	A. — Domaine de la compétence réelle....	389
322-323	B. — Régime de la compétence réelle.....	393
324-333	§ 2. — <i>Les formes excentriques de la compétence réelle</i>	396
324-328	A. — Application sélective de l'article 694.	396
324-326	1° Dérogation à la priorité internationale de compétence.....	396
327-328	2° Dérogation à la subsidiarité interne de compétence	399
329-333	B. — Compétence réelle en dehors de l'article 694	401
	BIBLIOGRAPHIE ET NOTES	406
334-412	SOUS-TITRE II. — L'ÉLÉMENT D'EXTRANÉITÉ AFFECTANT L'APPLICATION DE LA LOI FRANÇAISE	421
334-368	CHAPITRE PREMIER. — L'APPLICATION DIFFÉRENCIÉE DE LA LOI FRANÇAISE ...	423
334-355	Section I. — L'application différenciée de la loi pénale française	424
334-352	§ 1. — <i>Principe de non-discrimination</i>	424
335-342	A. — Discriminations dans la norme de comportement	425
335-337	1° Discriminations purement apparentes.	425
338-342	2° Discriminations véritables.....	429
343-352	B. — Discriminations dans la norme de répression	432
345-349	1° Peines spécifiques fondées sur une plus grande vulnérabilité des droits.....	434
350-352	2° Peines de droit commun affectées par l'invulnérabilité des droits.....	437

Nos		Pages
353-355	§ 2. — <i>Principe de priorité de la compétence législative</i>	440
354	A. — Adaptation de certaines règles de droit commun.....	440
355	B. — Principe de possibilité nécessaire de la compétence	444
356-368	Section II. — L'application différenciée du droit international privé français	446
356-362	§ 1. — <i>La compétence juridictionnelle</i>	446
356-357	A. — Compétence des juridictions françaises.	447
358-362	B. — Conflit de juridictions.....	449
359-360	1° Litispendance devant un tribunal étranger.....	450
361-362	2° Exequatur d'une décision étrangère...	451
363-368	§ 2. — <i>Le conflit de lois</i>	453
363-364	A. — La loi applicable à l'action civile exercée en même temps que l'action publique..	453
365-368	B. — La loi applicable à l'action civile exercée séparément de l'action publique.....	455

BIBLIOGRAPHIE ET NOTES..... 459

369-412	CHAPITRE II. — LA PRISE EN CONSIDÉRATION DU DROIT ÉTRANGER	478
370-395	Section I. — La loi étrangère dans le système répressif français	479
371-381	§ 1. — <i>La loi étrangère répressive</i>	480
371-376	A. — Conditions du recours à la loi étrangère.....	480
377-381	B. — Délimitation de la question posée à la loi étrangère.....	484
382-395	§ 2. — <i>La loi étrangère non-répressive</i>	490
385-390	A. — Questions incidentes dans l'exercice de la compétence pénale française.....	493
385-387	1° Le phénomène jurisprudentiel.....	493
388-390	2° Analyse du raisonnement.....	496
391-395	B. — Qualifications préalables excluant la compétence pénale française.....	499

Nos		Pages
396-412	Section II. — Le jugement pénal étranger dans le système répressif français	504
397-405	§ 1. — <i>L'effet extinctif du jugement pénal étranger</i>	505
397-403	A. — Conditions de l'exception de chose jugée à l'étranger.....	506
397-401	1° Conditions communes à tous les jugements.	506
402-403	2° Conditions supplémentaires relatives aux jugements de condamnation.....	508
404-405	B. — Le jeu de l'exception de chose jugée à l'étranger.	510
406-412	§ 2. — <i>L'effet positif des jugements répressifs étrangers</i>	512
406-408	A. — Refus de tout effet décisif au jugement étranger.....	513
409-412	B. — Utilisation du jugement étranger comme source de renseignements.....	514
	BIBLIOGRAPHIE ET NOTES	519

TITRE DEUXIÈME

413-506	L'ENTRAIDE RÉPRESSIVE INTERNATIONALE	535
416-479	CHAPITRE PREMIER. — L'EXTRADITION ..	539
418-445	Section I. — L'Extradition comme institution	542
418-421	§ 1. — <i>Le droit de l'Extradition</i>	542
418-419	A. — Les sources du droit extraditionnel français	542
420-421	B. — Portée de chacune des sources du droit français de l'Extradition.....	544
422-436	§ 2. — <i>Le domaine de l'Extradition</i>	546
422-425	A. — Les personnes sujettes à l'Extradition.	546
426-436	B. — Les faits délictueux permettant l'Extradition	549

Nos		Pages
427-432	1° Système de l'Extradition par clauses générales	550
433-435	2° Système de l'Extradition pour infractions spécifiées.....	555
436	C. — Les jugements de condamnation permettant l'Extradition.....	557
437-445	§ 3. — <i>L'exclusivité de l'Extradition</i>	559
437-441	A. — Signification du principe d'exclusivité.	559
442-445	B. — Le respect du principe d'exclusivité..	563
442-443	1° Les atteintes possibles au principe d'exclusivité	563
444-445	2° La sanction des atteintes au principe d'exclusivité	564
446-479	Section II. — L'acte d'extradition	567
446-460	§ 1. — <i>La conclusion de l'accord d'extradition</i> .	567
446-449	A. — La demande d'extradition.....	567
450-460	B. — L'examen de la demande par le pays requis.	570
450-455	1° Théorie générale des pouvoirs d'examen de l'Etat requis.....	570
456-460	2° Description particulière de la procédure d'examen en France, Etat requis.....	576
461-466	§ 2. — <i>La nullité de l'acte d'extradition</i>	581
462-463	A. — Nullité de l'extradition accordée par la France	582
464-466	B. — Nullité de l'extradition obtenue par la France	583
467-479	§ 3. — <i>L'exécution de l'acte d'extradition</i>	585
467-473	A. — L'exécution des obligations de l'Etat requis.	586
468-470	1° La détention de la personne recherchée.	586
471-473	2° La remise de la personne extradée....	589
474-479	B. — L'exécution par l'Etat requérant : la spécialité de l'extradition.....	591
	BIBLIOGRAPHIE ET NOTES	596
480-506	CHAPITRE II. — LES AUTRES FORMES D'ENTRAIDE RÉPRESSIVE ENTRE ÉTATS	620

Nos		Pages
480-494	Section I. — L'entraide répressive internationale par assistance	621
480-486	§ 1. — <i>Le droit de la coopération judiciaire répressive</i>	621
480-484	A. — Sources du Droit de la coopération répressive.....	621
485-486	B. — Domaine de la coopération judiciaire répressive.....	625
487-494	§ 2. — <i>L'opération d'entraide judiciaire</i>	627
487-489	A. — Régime commun de l'opération d'entraide	627
490-494	B. — Formes diverses de l'opération d'entraide	630
495-506	Section II. — L'entraide répressive internationale par cogestion	635
495-499	§ 1. — <i>Les réalisations européennes</i>	635
496-497	A. — Les éléments communs aux deux Conventions	636
498-499	B. — Les particularités de chaque Convention.....	638
500-506	§ 2. — <i>Les autres réalisations</i>	640
500-502	A. — L'Organisation Internationale de Police criminelle, Interpol	640
503-506	B. — Collaboration à l'exécution des peines.	643
	BIBLIOGRAPHIE ET NOTES	646